

Les Pavillons-sous-Bois

Séance du Conseil Municipal du 23 juin 2022

<p>RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021</p>
--

L'article 2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), prévoit des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond à cette obligation pour la commune et sera annexée au compte administratif 2021.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2021.

I. Présentation générale du compte administratif 2021

L'exécution du budget 2021 a incontestablement été marquée par la crise sanitaire et ses conséquences. Malgré un coût global sur les exercices 2020 et 2021 estimé à 500 000 €, la ville a su bien maîtriser ses dépenses face à la pandémie.

A. Section de fonctionnement

En 2021, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 33 937 231,06 € et les dépenses à 31 358 327,30 €.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 présentent une augmentation de 5,59 % par rapport au compte administratif 2020 sous l'effet notamment de la hausse des produits des services.

CHAPITRES	LIBELLES	CA 2020	CA 2021	%
Chapitre 013	Atténuations de charges	161 947,40 €	188 914,19 €	16,65 %
Chapitre 70	Produits des services et du domaine	2 586 513,43 €	3 187 537,76 €	23,24 %
Chapitre 73	Impôts et taxes	23 169 821,35 €	24 084 989,86 €	3,95 %
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	4 927 349,65 €	4 499 034,30 €	-8,69 %
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	480 581,76 €	588 011,85 €	22,35 %
Chapitre 76	Produits financiers	- €	1 295,00 €	
Chapitre 77	Produits exceptionnels	772 978,91 €	1 330 791,48 €	72,16 %
Sous-total — RECETTES RÉELLES		32 099 192,50 €	33 880 574,44 €	5,55 %
Chapitre 042		42 139,55 €	56 656,62 €	34,45 %
Sous-total — RECETTES D'ORDRE		42 139,55 €	56 656,62 €	34,45 %
TOTAL		32 141 332,05 €	33 937 231,06 €	5,59 %

Les atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre comprend, notamment les remboursements de rémunération et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail. Il comprend aussi les remboursements sur achats obtenus des fournisseurs. Ce chapitre est en hausse de 16,65 % par rapport à 2021.

Cette hausse est essentiellement liée à la régularisation de factures de Gaz suite à une erreur de relevés de compteur par ENEDIS et à la hausse des remboursements de la sécurité sociale en raison de l'épidémie de COVID-19.

Les produits des services (chapitre 70)

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources sont constituées par les paiements effectués par les usagers pour la restauration scolaire, les centres de loisirs, le centre municipal de santé, les crèches...

Le chapitre 70 présente une forte hausse de 23,24 % par rapport au réalisé 2020.

Cette hausse est due à la réouverture, des équipements municipaux en 2021 (restauration, crèches, conservatoire, centre municipal de santé, etc.), en lien avec la levée des confinements

Néanmoins, l'année a aussi été marquée par des arrêts temporaires d'activités en raison des restrictions liées à la crise sanitaire (Crèches, restauration scolaire, centre de loisirs, conservatoire). Ainsi malgré la hausse des recettes, les produits des services n'ont pas de retrouvé le niveau des recettes tarifaires de 2019.

À noter que certaines activités n'ont pas pu reprendre durant toute l'année 2021 telles que les classes découvertes et les colonies.

- Le produit des forfaits post stationnement

Le produit des forfaits post stationnement (FPS) ont augmenté de 42 k€ entre 2021 et 2022.

Les Impôts et taxes (Chapitre 73)

Le chapitre 73 comprend essentiellement la fiscalité locale. Ce chapitre présente une augmentation de 3,95 % par rapport au compte administratif 2020.

- La fiscalité locale

Les produits des impôts locaux (foncier) ont augmenté de +5,28 %.

Cette hausse est liée à plusieurs éléments :

Le changement de chapitre des allocations compensatrices de taxe d'habitation (+ 458 k€), qui était auparavant imputées au chapitre 74 — Dotations et participations et qui sont dorénavant intégrées dans les recettes de fiscalité, l'augmentation forfaitaire des bases fiscales décidée par l'État, l'évolution physique des bases.

Pour rappel, l'exercice 2021 est le premier exercice où la Commune ne perçoit plus la taxe d'habitation pour les résidences principales, les recettes fiscales se décomposent dorénavant ainsi :

Taxe d'habitation (Résidences secondaires)	292 874 €
Taxe foncière bâtie	12 476 580 €
Taxe foncière non bâtie	57 924 €
Produit du coefficient correcteur	4 144 596 €
Rôle complémentaire	3 438 €
TOTAL	16 975 412 €

- Le Fonds de solidarité de la région Île-de-France

Alors que la commune n'était plus éligible à ce fonds depuis 2008, elle en a bénéficié à nouveau depuis 2017 et a perçu à ce titre 674 981 € en 2021.

- Les droits de mutation à titre onéreux

Directement liés à l'activité économique, les droits de mutation à titre onéreux [aussi appelés « Droits d'enregistrement »] présentent une évolution aléatoire depuis plusieurs années. En 2020, la commune a ainsi perçu 1 373 009,79 €.

La dotation de compensation métropolitaine

La Métropole du Grand Paris (MGP) reverse à la Commune une dotation de compensation composée des montants 2015 de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de la Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises (CVAE), de la taxe additionnelle sur les propriétés non bâties, de la taxe sur les surfaces commerciales, ainsi que de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. De même, la dotation de compensation de la part salaires de taxe professionnelle est perçue par la MGP et reversée à la Commune.

Au total, la dotation de compensation métropolitaine s'est élevée en 2021 à 4 536 493 €.

Les dotations et participations (chapitre 74)

Les principales ressources de ce chapitre sont les dotations de l'État. Ce chapitre présente une diminution de 8,69 % par rapport au compte administratif 2021.

Comme vu précédemment, cette diminution est notamment liée au changement d'imputation et de chapitre budgétaire des allocations compensatrices de Taxe d'habitation. Cette recette est dorénavant imputée au chapitre 73 — Impôts et taxes.

À périmètre équivalent, ce chapitre présente une augmentation de 0,6 %.

- La dotation globale de fonctionnement :

La dotation forfaitaire, principale dotation de l'État, a diminué de -1,51 % (hors compensation part salaires) pour atteindre 2 129 429 € en 2021.

- Les allocations compensatrices

L'État compense également, mais partiellement seulement, les exonérations de Taxe Foncière accordées à certains contribuables. Cette compensation n'est en aucun cas une dotation de péréquation.

Au global, les compensations fiscales ont atteint la somme de 59 173 €.

- Le FCTVA fonctionnement

Depuis le 1er janvier 2016, le champ d'application du FCTVA s'est élargi aux dépenses de fonctionnement.

Celles-ci concernent les dépenses engagées pour l'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Cette recette s'est élevée à 120 031 € en 2021.

- La Dotation pour perte de recette tarifaire dans le cadre de la crise sanitaire

À noter également qu'en 2021, la ville a perçu de l'État une dotation issue d'un mécanisme de compensation des pertes de recettes tarifaires subies par les services publics en 2020 à hauteur de 364 106€.

- La prestation de service unique versée par la CAF

La CAF finance les crèches de la commune via un versement appelé prestation de service unique. Cette subvention est calculée en fonction de l'activité réelle du service et est versée, en deux temps : 70 % sur l'exercice en cours, appelé « avance » et les 30 % restant l'année suivante appelés « solde ».

En 2020, suite à la crise sanitaire, la CAF a versé une subvention exceptionnelle importante afin de compenser la baisse d'activité des crèches. Cependant, et au regard de la baisse d'activité,

elle n'a pas versé le solde en 2021. Ceci a entraîné une baisse de recettes sur l'exercice 2021 estimée à 365 k€.

Les dotations et participations (chapitre 75)

Le chapitre 75 comprend les autres produits de gestion courante, dont la redevance versée par le délégataire de gestion des marchés forains et l'encaissement des loyers. Ce chapitre est en forte hausse de 22,35 % par rapport à 2020.

- La redevance des marchés forains

Contrairement à 2020, les marchés forains n'ont pas fermé en 2021 n'entraînant ainsi pas de baisse de recette pour la commune.

Pour rappel, en 2020, la fermeture des marchés durant le confinement ainsi que leur reprise partielle ont entraîné une baisse de la redevance, après négociation avec la commune, versée par le délégataire des marchés de la commune de 78 k€ TTC.

- Les locations de salles communales

En raison des restrictions liées à la crise sanitaire, les salles communales n'ont pu être louées aux usagers durant l'année 2021.

Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de sinistres par les assurances. Par ailleurs, la ville a perçu en 2021 des avances exceptionnelles versées par la Caisse des Allocations Familiales (CAF) afin de compenser la baisse d'activité des crèches (40 861,80 €) durant la crise sanitaire.

Suite à l'ouverture d'un centre de vaccination au gymnase Lino Ventura, l'Agence Régionale de Santé a remboursé l'intégralité des frais de fonctionnement du centre de vaccination à hauteur de 211 k€.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement présentent une très légère augmentation de 5,46 % par rapport au réalisé 2020 sous l'effet de la hausse des Charges de personnel et de la reprise partielle d'activité suite à la crise sanitaire.

CHAPITRES	LIBELLES	CA 2020	CA 2021	%
Chapitre 011	Charges à caractère général	5 711 216,31 €	6 005 739,32 €	5,16 %
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	17 958 236,80 €	18 968 993,59 €	5,63 %
Chapitre 014	Atténuation de produits	843 661,00 €	868 380,00 €	2,93 %
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 945 382,98 €	2 985 128,18 €	1,35 %
Chapitre 66	Charges financières	149 677,83 €	110 133,97 €	-26,42 %
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	316 731,70 €	511 763,38 €	61,58 %
Sous-total — DÉPENSES RÉELLES		27 924 906,62 €	29 450 138,44 €	5,46 %
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	1 086 427,23 €	1 908 188,86 €	75,64 %
Sous-total — DÉPENSES D'ORDRE		1 086 427,23 €	1 908 188,86 €	75,64 %
TOTAL		29 011 333,85 €	31 358 327,30 €	8,09 %

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses à caractère général ont augmenté de 5,16 %.

La forte hausse constatée en 2021 par rapport à 2020 est liée à la reprise d'activité des services après une année 2020 marquée par des confinements plus longs et plus stricts. Sous cet effet, les charges à caractère général ont augmenté de 297 k€.

À noter que si certaines dépenses n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant crise (restauration, fêtes et cérémonies, colonies et séjours...), de nouvelles dépenses certainement pérennes sont apparues tel que la désinfection et nettoyage plus régulier des salles de classe (60 k€), et l'acquisition des masques et du matériel sanitaire (36 k€).

Les charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. En 2021, ce chapitre est en augmentation de 5,63 %.

Pour 2021, l'évolution des dépenses de personnels s'explique notamment par :

- les recrutements liés à l'ouverture de la crèche les Moussaillons,
- le coût en année pleine des recrutements effectués en 2020 (notamment au sein de la police municipale ou encore des services techniques),
- les remplacements d'agents en lien avec l'intensification des absences pour maladie causée par l'épidémie de COVID 19,
- le gel du point d'indice,
- la revalorisation du SMIC,
- la poursuite du protocole relatif à l'avenir de la fonction publique et à la modernisation des parcours professionnels,
- l'extension à de nouvelles catégories du Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- les dépenses de personnel du centre de vaccination.

En 2021, les dépenses de personnel représentent 64,41 % du total des dépenses réelles de fonctionnement.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre présente une augmentation de 1,35 % par rapport à 2021. Il intègre notamment :

la contribution de la ville au service d'incendie pour 593 632,75 €,
les subventions versées aux diverses associations pour 1 192 554 €,
la subvention de la ville versée au CCAS pour 720 000 €,

Il intègre aussi le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) à hauteur de 101 665 €. Cette dépense est destinée à assurer le financement des compétences transférées et le fonctionnement de l'Établissement Public Territorial « Grand Paris Grand Est ».

Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ce chapitre intègre la participation de la ville au FNGIR pour 843 661 €. Il comprend aussi le prélèvement de l'état de 24 719 € suite à la réforme du stationnement payant.

Les charges financières (chapitre 66)

Le chapitre 66 concerne les remboursements des intérêts de la dette.

En 2021, les intérêts de la dette se sont élevés à 110 133,97 € dont :

- 125 108,20 € pour les intérêts de la dette de la ville,
- - 14 974,23 € d'intérêts courus non échu,

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre intègre notamment les remises gracieuses accordées par le Conseil Municipal, les subventions exceptionnelles, les apurements de rattachements en recette ainsi que les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Section d'investissement

1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent 13 569 718,25 € en 2021 dont :

6 072 086,67 € de recettes réelles,
7 497 631,58 € de recettes d'ordre.

En 2021, la commune a perçu au titre du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), 1 038 455 € en lien avec les investissements réalisés en 2020.

S'agissant de la taxe d'aménagement (anciennement taxe locale d'équipement), son montant s'élève à 457 088,49 € en 2021.

S'agissant des subventions d'investissement, la ville a notamment perçu :

248 100 € versés par l'État au titre de l'aide à la construction durable mise en place dans le cadre du plan de relance,
26 070,68 € versés par la CAF pour le financement de travaux dans les crèches,
20 000 € versés par le Département (200 000 € sur 10 ans) au titre de la rénovation du gymnase Léo Lagrange,
40 500 € versés par le Département pour le financement de la construction de la crèche des Moussaillons,
114 604 € versés par la Métropole du Grand Paris pour le financement de la végétalisation des allées Pierre et Marie Curie, Robillard et du square Münstermaifeld,
19 978,64 € versés par le SIPPEREC pour le financement des travaux d'enfouissement de l'éclairage public,
126 734,43 € versés par Île-de-France Mobilité au titre des travaux réalisés par la commune dans le cadre du chantier du T4,
17 572 € versés par la Métropole du Grand Paris pour le financement de chaudières dans les bâtiments communaux,
7 115 € versés par le conseil régional pour le financement de l'acquisition d'un véhicule pour la Police Municipale,
4 788 € versés par la Métropole du Grand Paris pour l'acquisition de véhicules électriques.

De plus la Commune a mobilisé en 2021 un emprunt de 800 k€ souscrit en 2019 pour le financement des investissements.

Les restes à réaliser en recette s'élèvent à 3 039 350,87 €.

2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'année 2021 s'élèvent à 13 594 477,47 € dont 7 948 378,13 € de dépenses réelles, qui se composent :

des dépenses d'équipement à hauteur de 6 791 451,92 €
du remboursement du capital de la dette pour 1 089 426,21 €

Les principales dépenses d'équipement ont concerné principalement :

l'acquisition du 36 Avenue Victor Hugo pour 285 724,22 €,
les travaux de voirie/éclairage public pour 1 797 473,96 € dont les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public en lien avec ENEDIS,
les études et les aménagements pour l'extension de l'école Jean Macé (2e tranche) pour 1 704 689,92 €

les travaux d'entretien et de rénovation dans les groupes scolaires et centres de loisirs pour 374 859,86 €,
les travaux d'entretien et de rénovation dans les bâtiments sportifs pour 118 134,23 €
les travaux d'entretien de rénovation dans les crèches pour 108 714,46 €,
les travaux dans les autres bâtiments communaux 332 415,74 €,
les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux pour 190 231,92 €,
l'achat de matériel informatique et de logiciels pour les services pour 286 705,03 €,
l'acquisition de matériels et de mobiliers pour les restaurants communaux pour 73 509,15 €,
l'achat de matériels et de mobiliers pour les crèches (dont acquisitions pour la nouvelle les Moussaillons) pour 101 993,96 €,
l'acquisition de matériels pour les écoles et les centres de loisirs pour 42 070,11 €,
la plantation d'arbres dans diverses rues de la ville (notamment allée Pierre et Marie Curie, Robillard et le square Münstermaifeld) pour 307 461,43 €,
les travaux du square Münstermaifeld pour 213 065,08 €,
les travaux de démolition des bâtiments de la Fourche pour 229 331,60 €,
les travaux de mises aux normes de l'espace des arts pour 173 148,72 €,
l'acquisition de matériel pour la Police Municipale pour 42 220,69 €,
la mise en service du nouveau site internet pour 27 084 €,
le lancement des travaux de réhabilitation du Pavillon de Garde Nord pour 31 569,88 €,
l'achat de véhicules pour 43 922,57 €,
l'acquisition de matériel, de fournitures et autre investissement pour les services techniques de la commune (espaces verts, centre technique municipal...) pour 119 188,68 €,
acquisition de matériel et de mobiliers pour les autres services de la ville pour 150 406,21 €
travaux d'entretien de la Vidéosurveillance pour 68 692,06 €.

La section d'investissement intègre au chapitre 041 — opérations patrimoniales, les écritures comptables liées à la crèche les Moussaillons et au jardin de Villette rétrocédés par Séquano dans le cadre de la concession d'aménagement, pour un montant de 4 923 983,33 €. S'agissant d'une opération d'ordre budgétaire, cette inscription est équilibrée en dépense et en recette.

Les restes à réaliser 2021 en dépense s'élèvent à 6 998 792,37 €.

II. Quelques éléments d'analyse financière

A. Le résultat

À la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif fait apparaître un résultat global de 1 860 478,19 € se décomposant comme suit :

	2021
<i>Solde courant de la section d'investissement</i>	-24 759,22 €
<i>Solde d'exécution reporté</i>	344 649,64 €
Solde d'exécution cumulé (compte 001)	319 890,42 €
Prise en compte des restes à réaliser	-3 959 441,50 €
Besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	-3 639 551,08 €
<i>Résultat de fonctionnement courant</i>	2 578 903,76 €
<i>Résultat reporté</i>	2 921 125,51 €
Résultat de fonctionnement cumulé	5 500 029,27 €
Résultat libre d'affectation	1 860 478,19 €

B. Les ratios d'épargne communale

L'**épargne de gestion** correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette et produits et dépenses exceptionnels.

L'**épargne brute** est égale à l'épargne de gestion de laquelle sont déduits les intérêts de la dette.

L'**épargne nette** est égale à l'épargne de gestion de laquelle est déduite l'annuité de la dette (intérêts payés + capital) et à laquelle on ajoute les résultats exceptionnels. L'épargne nette représente donc ce que la commune peut dégager sur ses recettes de fonctionnement pour autofinancer ses investissements une fois l'annuité de la dette payée.

Les recettes [hors recettes exceptionnelles] et les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent respectivement à 32 548 487,96 € et à 28 821 547,67 €, établissant une épargne de gestion de 3 726 940,29 €.

Ce chiffre a été globalement maintenu sur toute la période 2014-2019 malgré la très forte baisse des dotations de l'État grâce, d'une part, à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'autre part à l'augmentation des taux de la TH et de la TFPB de 4 % en 2016 et 2017.

En 2020, l'épargne de gestion de la commune a baissé d'un million d'euros suite aux fermetures des services liés à la crise du Covid-19.

En 2021, sous l'effet de la hausse des dépenses de fonctionnement et de la faible croissance de nos recettes, l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'autofinancement ont diminué par rapport à 2020 pour atteindre le niveau de 2015.

L'épargne nette est égale à la différence entre l'épargne de gestion et l'annuité de la dette. En 2021, l'épargne nette s'élève à 2 539 653,21 €.

Analyse	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement courant	32 356	32 552	33 611	30 866	31 371	32 089	31 326	32 548
Dépenses de fonctionnement courant	28 102	28 334	28 899	26 785	26 999	27 228	27 430	28 822
Épargne de gestion	4 254	4 218	4 712	4 082	4 372	4 862	3 896	3 727
Résultats financiers	-364	-431	-273	-221	-185	-166	-150	-108
Résultats exceptionnels	260	69	-74	337	-3	251	452	11
Épargne brute	4 150	3 856	4 366	4 197	4 184	4 946	4 199	3 629
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	1 227	1 340	816	964	1 259	1 277	1 062	1 089
Épargne disponible (Autofinancement net)	2 923	2 516	3 550	3 234	2 925	3 669	3 137	2 540

En milliers d'euros

C. Le niveau d'endettement de la Commune

Alors qu'au 31 décembre 1995, l'encours de dette communale s'élevait à 32 M€, deux fois la moyenne nationale, la Commune affiche, au 31 décembre 2022, un encours de dette de 8,6 M€.

En préservant le plus possible son épargne de gestion, la collectivité fait en sorte de limiter le recours à l'emprunt. Cette épargne est par ailleurs abondée au budget supplémentaire en sanctuarisant une part très majoritaire du résultat à l'augmentation de l'autofinancement de l'investissement. À cela s'ajoute une exigence d'anticipation des besoins en fonction de l'état d'avancement des opérations pour recourir à l'emprunt à la meilleure date.

La Ville continue d'afficher une très bonne maîtrise de son endettement, pour un portefeuille de 13 lignes de crédits, panaché entre les principaux établissements bancaires présents sur le marché.

L'encours de dette par habitant de la Commune des Pavillons-sous-Bois est aujourd'hui très inférieur à la moyenne nationale des communes de même strate :

	En € par habitant
Moyenne nationale de la strate	1 011 €
Les Pavillons-sous-Bois	359 €

La capacité de désendettement

En 2021, la capacité de désendettement de la Commune s'établit à 2,38 ans.

D. Les taux d'imposition

Le produit de la fiscalité est le résultat de la multiplication : base * taux.

Les évolutions sont la résultante :

de l'augmentation forfaitaire des bases soit + 0,2 %

de l'évolution physique des bases fiscales [nouvelles constructions notamment]

Nature de la taxe	2021
Taxes d'habitation (Résidence secondaire)	24,12 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,47 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties.	30,06 %

E. Les principaux ratios de la collectivité

La loi relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 a rendu obligatoire la publication d'un certain nombre d'indicateurs financiers pour les collectivités locales et leurs établissements publics.

Ces indicateurs ont pour objectif d'accroître la transparence et l'information des citoyens, ainsi que permettre le positionnement de la collectivité par rapport aux autres, et la détection de difficultés.

Informations financières — ratios	Valeurs communales	Moyennes nationales de la strate [2020]
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 224	1 360
Produit des impositions directes/population	706	653
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 408	1 447
Dépenses d'équipement brut/population	282	320
Encours de dette/population	359	1 011
DGF/population	89	202
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	64,41 %	56,18 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	90,14 %	101,80 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	20,05 %	22,11 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	25,47 %	69,87 %

F. Effectifs de la collectivité

La répartition des effectifs par catégorie hiérarchique

La commune des Pavillons-sous-Bois compte 473,10 équivalents temps plein (ETP) sur des emplois permanents qui se répartissent comme suit :

Catégories	Nb d'agents au 31/12/2021 en ETP
A	34,49
B	37,46
C	399,15
DGS/DGAS	2,00
Total général	473,10

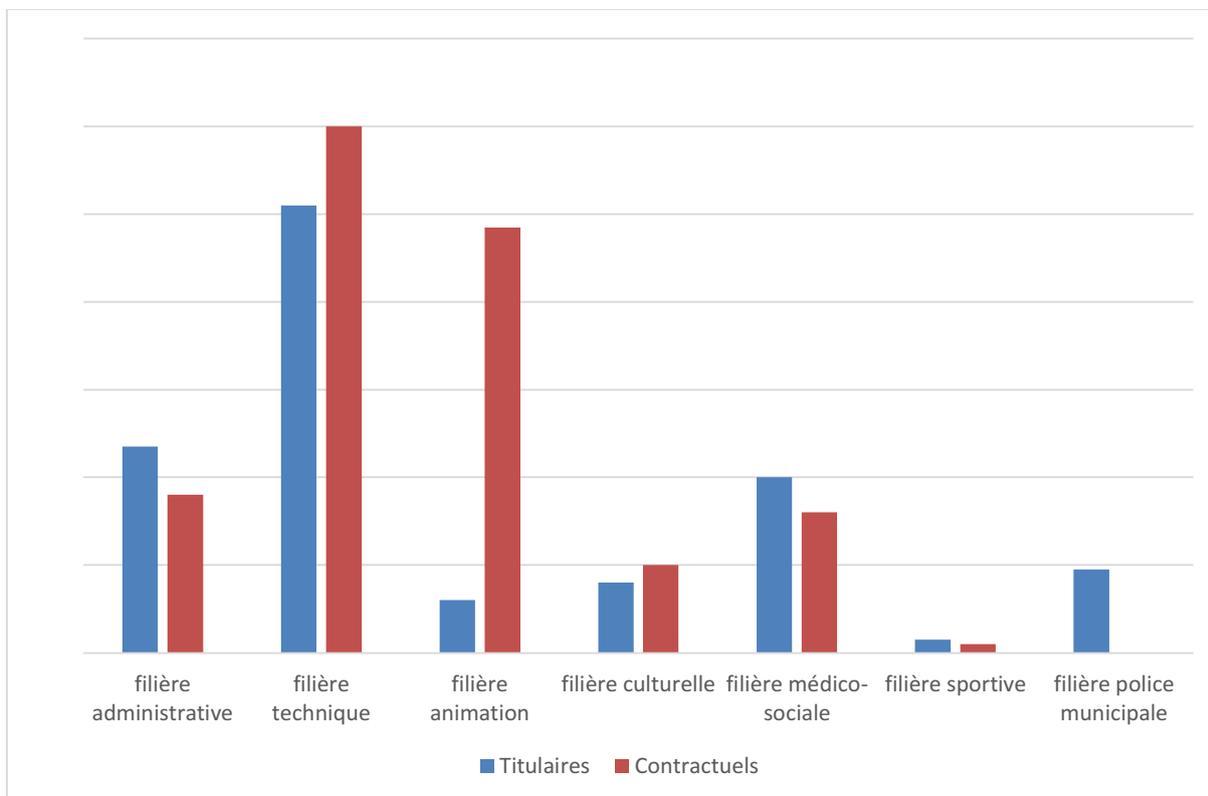
(hors congé parental, disponibilité)

La répartition des effectifs par statut

Les effectifs communaux comptent en ETP :

- 49,80 % d'agents titulaires
- 50,20 % d'agents contractuels

La répartition des effectifs par filière



La parité dans les effectifs communaux

